

Arrêté du 21 avril 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant de régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges

NOR : JUSF 2112738A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 portant modification de l'arrêté du 14 août 2012 portant institution de sous-régies d'avances auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 14 octobre 2020 de Monsieur Abdesslam ANKI, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges, demandant la nomination de Madame Dorothee DIDIER en tant que mandataire suppléante de régie d'avances et de recettes ;

Considérant le courrier du 4 janvier 2021, du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges valant acceptation de cette demande ;

Considérant le courrier du 22 février 2021, de Madame Dorothee DIDIER valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante de régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques du 19 avril 2021 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Dorothee DIDIER est nommée, à compter du 1^{er} mai 2021, mandataire suppléante de régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle-Meuse-Vosges.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 21 avril 2021

**Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**

Nizaf AZOUZ

